

Le CONSORTIUM PUBLICITAIRE EUROPÉEN (*DÉLICES ET GOURMANDISES*) condamné par le tribunal correctionnel de Paris

Le Consortium Publicitaire Européen (*CPE*) est bien connu du Réseau anti-arnaques : cette société de vente à distance exploite différentes enseignes commerciales (*Délices et Gourmandises, Délices d'Annie, Natur'Santé*) et commercialise, notamment, des biscuits et chocolats. Une adresse postale est utilisée en Belgique même si le siège social est situé en France.

À l'issue d'une longue instruction judiciaire, le tribunal correctionnel de Paris a rendu sa décision en date du 15 mars 2017 : La société Consortium Publicitaire Européen a été condamnée à une amende de 500 000 € et Noëlle COSTA, sa représentante, a été condamnée à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et à 100 000 € d'amende, pour avoir commis des pratiques commerciales trompeuses à l'occasion de loteries publicitaires organisées pour les enseignes *Délices et Gourmandises* et *Délices d'Annie*.

CPE et Mme Noëlle COSTA ont fait appel de cette décision.

Curieusement, depuis le 31 août 2017, le fonds de commerce détenu par le Consortium Publicitaire Européen (*clientèle et enseignes commerciales*) a été cédé à une société de droit irlandais (*MERRIOS*) pour un montant voisin de 13 millions d'euros...

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)